



## Critères de test pour les enfants

État : 17.06.2020

### Constats

La plupart du temps, les enfants sont infectés par des adultes vivant sous le même toit. Ils transmettent rarement le virus à d'autres personnes.

Ils développent fréquemment des symptômes non spécifiques qui peuvent être compatibles avec le COVID-19, mais aussi être dus à de nombreux autres agents infectieux, en particulier lorsqu'ils ont beaucoup d'interactions avec d'autres enfants, par exemple à l'école ou dans d'autres structures d'accueil.

La vaste expérience acquise dans différents cadres et régions en Suisse confirme que la proportion d'enfants testés positifs est extrêmement faible actuellement.

En fonction de l'âge de l'enfant et des types de frottis utilisés, il n'est pas toujours facile de réaliser un prélèvement de qualité.

### Procédure

En principe, toute personne présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 devrait être testée.

Des exceptions sont cependant possibles pour les enfants de moins de 12 ans présentant des symptômes légers (rhinite aiguë, conjonctivite, otite ou fièvre sans symptôme des voies respiratoires tels que toux ou pharyngite): ils ne doivent pas nécessairement être testés.

Il convient tout d'abord de déterminer si l'enfant symptomatique a eu un contact étroit avec un adulte malade ou présentant des symptômes, en particulier dans l'environnement domestique proche. En cas de contact avec une personne atteinte du COVID-19, l'enfant symptomatique doit être isolé. En cas de contact étroit avec un adulte ou un adolescent symptomatique, cette personne devrait être testée en premier. Si le résultat est positif, on part du principe que l'enfant est également atteint du COVID-19, sans qu'il ne soit nécessaire de lui faire passer un test. Dans ce cas, les deux personnes doivent être placées en isolement.

- Les enfants jusqu'à 12 ans qui manifestent des symptômes légers (p. ex. rhinite aiguë, conjonctivite, otite ou fièvre sans symptôme des voies respiratoires tels que toux ou pharyngite) et n'ont pas été testés doivent en principe rester chez eux et ne pas aller à l'école jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes.
- Les enfants de moins de 12 ans testés positifs ou qui présentent des symptômes et ont eu un contact étroit avec des adolescents ou des adultes testés positifs doivent, conformément aux recommandations générales, s'isoler pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes.

Pour les enfants et adolescents à partir de 12 ans, les procédures et critères de test généraux s'appliquent.

Les personnes appartenant au même ménage qu'un enfant de moins de 12 ans non testé et aux symptômes légers ne doivent pas être mis en quarantaine, sauf si elles ont elles-mêmes eu un contact étroit avec une personne atteinte du COVID-19 ou qu'elles développent des symptômes. Elles doivent alors être testées et, le cas échéant, être mises en isolement.

Les recommandations et les critères de test peuvent changer en fonction de la situation épidémiologique.

Dans les cas suivants, les enfants symptomatiques âgés de moins de 12 ans doivent être testés:

- Dans le cadre d'un traçage des contacts ordonné par les autorités cantonales ou d'une investigation de flambée (si l'on observe une multiplication de symptômes respiratoires au sein d'une classe d'école ou d'une crèche, le médecin cantonal peut, par exemple, ordonner un test pour les trois premiers cas). En parallèle, les parents symptomatiques doivent être diagnostiqués conformément à la procédure décrite ci-dessus.
- Dans le cadre d'une hospitalisation liée à une affection des voies respiratoires ou à une fièvre.
- Un enfant présentant des symptômes légers (sans fièvre) persistants et dont l'état général lui permettrait de fréquenter l'école. Si le test est négatif, l'enfant peut aller à l'école. En cas de résultat positif, il doit être isolé comme décrit plus haut.
- En définitive, la décision de réaliser ou non un test est prise par le médecin traitant avec les parents, et s'appuie sur les recommandations de l'OFSP.